
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 29 novembre 2023 à 9 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE23 1848

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 novembre 2023 en y retirant les points 12.001 à 12.003, 20.017, 30.001 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE23 1849

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2023 pour l'adoption du budget 2024 ainsi que l'adoption du PDI 2024-2033.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE23 1850

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 14 décembre 2023 pour l'adoption du budget 2024 ainsi que l'adoption du PDI 2024-2033.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE23 1851

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE23 1852

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE23 1853

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE23 1854

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 18 août 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE23 1855

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 30 août 2023, à 8 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE23 1856

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 août 2023, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE23 1857

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.010

CE23 1858

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.011

CE23 1859

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 27 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.012

CE23 1860

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 4 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.013

CE23 1861

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 11 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.014

CE23 1862

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 25 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

10.015

CE23 1863

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Fortier Auto (Montréal) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de camions châssis-cabine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 120 060,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20116;
- 2- d'autoriser une dépense de 212 006,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Fortier Auto (Montréal) ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1237567029

CE23 1864

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 906,24 \$, taxes incluses, représentant le taux d'indexation de 2 % pour l'année 2024, pour les services d'entretien et de réparation des modules d'affichage libre dans 18 arrondissements dans le cadre du contrat accordé à 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti) (CM21 1171), majorant ainsi le montant total du contrat de 285 934,20 \$ à 287 840,44 \$, taxes incluses.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites du dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1234269002

CE23 1865

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'abroger la résolution CE23 0678;
- 2- de conclure une entente-cadre avec Continental Tire Canada inc., ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers pneus neufs, réchapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la somme maximale de 165 770,96 \$;
- 3- d'autoriser une dépense de 24 865,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce, au rythme des besoins à combler;

de recommander au conseil municipal :

d'abroger la résolution CM23 0497;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0241;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une durée de de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers pneus neufs, réchapés et remoulés suite à l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la somme maximale indiquée en regard de chacun d'eux;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Michelin Amérique du Nord (Canada) inc.	Pneus neufs, réchapés et remoulés	2 376 050,36 \$
Goodyears Canada inc.	Pneus neufs, réchapés et remoulés	2 155 022,42 \$
Bridgestone Canada inc.	Pneus neufs, réchapés et remoulés	828 854,78 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 803 989,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1235382006

CE23 1866

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture d'un camion châssis-cabine et boîte fourgon aménagée, ptac de 19500 lb min, roues arrière doubles pour métier Désinfection Chloration et pour la fourniture de un camion châssis-cabine et boîte fourgon aménagée, ptac de 9500 lb min, roues arrière double pour métier Laboratoire pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19935;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Bernier & Crépeau (1988) Ltée	Lot 2 - Fourniture d'un camion châssis-cabine et boîte fourgon aménagée, ptac de 19500 lb min, roues arrière doubles pour métier Désinfection Chloration.	223 730,32 \$
Venne Ford	Lot 3 - Fourniture d'un camion châssis-cabine et boîte fourgon aménagée, ptac de 9500 lb min, roues arrière double pour métier Laboratoire.	197 446,85 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 84 235,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaires conforme, les commandes pour la fourniture de trois camions châssis-cabine et boîte fourgon aménagée, ptac de 19500 lb min, roues arrière doubles pour métier Étanconnement, pour la somme maximale de 636 052,05 \$, pour le lot 1, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19935;
- 2- d'autoriser une dépense de 127 210,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Jacques Olivier Ford inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1237567028

CE23 1867

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser des dépenses additionnelles, pour la fourniture et la livraison sur demande de produits sanitaires dans le cadre des contrats pour les lots 2,3 et 4 accordés à Solutions Supérieures S.E.C. (CE22 1151) :

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)	Montant additionnel (taxes incluses)	Majoration (taxes incluses)
Solutions Supérieures S.E.C	Lot 2	259 619,54 \$	54 579,38 \$	314 198,92 \$
Solutions Supérieures S.E.C	Lot 3	280 228,57 \$	58 911,99 \$	339 140,56 \$
Solutions Supérieures S.E.C	Lot 4	30 560,07 \$	6 424,59 \$	36 984,66 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 191 123,75 \$, pour la fourniture et la livraison sur demande de produits sanitaires dans le cadre du contrat pour le lot 1 accordé à Solutions Supérieures S.E.C. (CG22 0606) majorant ainsi le montant total du contrat de 909 124,56 \$ à 1 100 248,31 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1234338003

CE23 1868

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle totalisant 490 483,35 \$, taxes incluses, à titre de contingences (272 490,75 \$) et d'incidences (217 992,60 \$), pour le projet de remplacement de systèmes énergétiques : démantèlement d'équipements existants au mazout et installation de systèmes de chauffage électrique de la caserne 44, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG23 0109), majorant ainsi le montant de la dépense totale de 1 416 951,90 \$ à 1 907 435,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1236571001

CE23 1869

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente bilatérale entre la Ville et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), lequel permet à la Ville d'effectuer des travaux de construction d'un collecteur pluvial et sanitaire sur une partie du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, malgré l'imposition d'un avis de réserve sur une partie dudit lot par le MTMD, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente bilatérale.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1238290005

CE23 1870

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le collectif Je suis Montréal pour l'exposition Entre le passé et le présent - Les histoires oubliées de Montréal au MEM - Centre des mémoires montréalaises, qui se tiendra du 13 février au 29 avril 2024.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1238731001

CE23 1871

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le renouvellement pour une période d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2024, de l'entente entre le ministre de la Justice, le directeur des Poursuites criminelles et pénales du Québec et la Ville de Montréal, relativement à la poursuite devant la cour municipale de la Ville de Montréal de certaines infractions sommaires liées à la violence conjugale;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville à signer cette entente au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1233302004

CE23 1872

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société environnementale de Côte-des-Neiges, pour un terme de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025, une partie de terrain située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, à l'angle sud-est du chemin de la Côte-des-Neiges et de la voie ferrée, constitué du lot 2 515 576 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 957 mètres carrés, afin de faire du compostage et organiser des activités publiques pour les citoyens, et ce, selon les termes et les conditions prévus au bail. Le montant total de subvention pour cette occupation est de 14 839,20 \$ pour le terme.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1230515008

CE23 1873

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver le projet de la deuxième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue à la Société de transport de Montréal, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2024, des espaces situés à l'intérieur de la voûte de télécommunication sur le mont Royal, pour ses besoins de radiocommunication, moyennant un loyer total de 639 444,69 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1236025017

CE23 1874

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période de 13 mois, à compter du 1^{er} décembre 2023, un local situé au rez-de-chaussée du 335, Place d'Youville, d'une superficie de 551 mètres carrés, à des fins de musée, moyennant un loyer total de 1 737,03 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1238042006

CE23 1875

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de convention de prêt de local, à titre gratuit, de la Ville de Montréal à La Société canadienne de la Croix-Rouge, de l'espace situé au 4040, avenue du Parc, mesurant approximativement 20 pieds carrés, pour des fins d'entreposage, du 1^{er} décembre 2023 au 31 août 2026, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'autoriser une subvention immobilière estimée à 550 \$, plus les taxes applicables, à La Société canadienne de la Croix-Rouge.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1238042005

CE23 1876

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de permission d'occupation par laquelle la ministre des Transports et de la Mobilité durable prête gratuitement à la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois, une partie du lot 2 357 110 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, mesurant approximativement 261,8 mètres carrés, situé à l'intersection des rues York et Roberval, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à des fins de station de mesure de la qualité de l'air, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de permission d'occupation.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1238042010

CE23 1877

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la première convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue à Groupe Écorécréo inc., pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1^{er} février 2024, des locaux situés au troisième étage de l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie de 2 265 pieds carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 49 486,63 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1236025015

CE23 1878

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce à la servitude permanente et non exclusive pour le maintien, l'entretien, la réparation et le remplacement d'une conduite principale d'aqueduc, dont l'emprise est située sur le lot 6 059 061 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété de La Société en commandite La Nouvelle Maison, dans le parcours général d'une ancienne portion de la rue Champlain, entre le boulevard René-Lévesque Est et l'avenue Viger Est, laquelle servitude a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 1 792 785, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, sans aucune contrepartie, le tout selon les termes et conditions prévus à l'acte de renonciation.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1239945002

CE23 1879

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir de HPFCO inc., à des fins de parc régional, un immeuble situé au 20 392, boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, constitué du lot 1 977 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 51 745,7 mètres carrés, pour le prix de 3 950 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'autoriser un fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière à signer un contrat notarié substantiellement conforme à l'offre d'achat;
- 4- d'émettre le chèque requis pour la transaction au nom de HPFCO inc., du notaire fiduciaire en fidéicommiss du Vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 5- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le Vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;

6- d'autoriser une dépense maximale pour la détention de l'immeuble de 36 755 \$, net de taxes pour 2024 et de 7 755 \$ net de taxes pour 2025;

7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1239245011

CE23 1880

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le partage de la volumétrie estimée des besoins de la Ville de Montréal en vue de l'adhésion au regroupement d'achats de fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de portables robustes, de moniteurs, de tablettes électroniques et serveurs via le Centre d'acquisitions gouvernementales.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1239563007

CE23 1881

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de confirmer la liste des projets désignés lauréats à l'issue du vote citoyen tenu dans le cadre de la deuxième édition du budget participatif de Montréal, à réaliser par les unités d'affaires concernées.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1237188002

CE23 1882

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- de nommer Mme Jessica Lubino à titre de vice-présidente du Conseil interculturel de Montréal pour un mandat de deux ans;

2- de remercier M. Juste Rajaonson pour sa contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1239404005

CE23 1883

Vu la résolution CA23 30 11 0376 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 7 novembre 2023;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une contribution financière de 21 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique, dans le cadre du Programme de soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais 2022-2026, pour les projets « Activités consultatives jeunesse » et « Animation et intervention au pôle René-Masson »;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1232971016

CE23 1884

Vu la résolution CA23 25 0239 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 6 novembre 2023;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, de la contribution financière de 18 500 \$ en provenance du Conseil des arts du Canada pour des activités littéraires dans les bibliothèques de l'arrondissement pour l'année 2024;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1238279002

CE23 1885

Vu la résolution CA23 14 0312 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 7 novembre 2023;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de la contribution financière de 53 480 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique du gouvernement du Québec concernant le Programme de Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais pour le projet « agent-es pivot » (anciennement « intervenant-es pivot »);
- 2- d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 2023 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en conséquence de la réception de cette somme;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1235059001

CE23 1886

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter la réception d'un montant de 2 363,89 \$, taxes incluses, de l'organisme Les Voyagements - le théâtre de création en tournée afin de permettre la présentation de rencontres qui ont eu lieu en 2022-2023 autour de la création théâtrale dans les cinq arrondissements montréalais concernés;
- 2- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Direction du développement culturel du Service de la culture à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces rencontres, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1236369002

CE23 1887

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une contribution financière de 1 660 \$ de la Société du Jardin de Chine pour la réalisation de la Fête de la lune 2024 au Jardin botanique de Montréal;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1230348007

CE23 1888

Vu la résolution CA23 25 0236 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 6 novembre 2023;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 77 345,98 \$, afin de retenir les services professionnels requis pour la réalisation des études environnementales complémentaires et la préparation des plans et devis relatifs à la réalisation du projet d'aménagement du terrain de basketball sur le terrain aux abords des voies ferrées, situé dans le district Mile-End, à l'angle des rues Cloutier et Bernard;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1234950002

CE23 1889

Vu la résolution CA23 25 0237 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 6 novembre 2023;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 51 996,89 \$, incluant des contingences de 8 666,15 \$, afin de retenir les services professionnels requis pour la réalisation des études environnementales complémentaires et la préparation des plans et devis relatifs à la réalisation du projet d'aménagement du Champ des Possibles;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1239034003

CE23 1890

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2024 et du PDI 2024-2033 pour l'exercice financier 2024 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.012 1230310010

CE23 1891

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de décréter qu'un document explicatif du budget 2024 et du PDI 2024-2033 pour l'exercice financier 2024 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.013 1230310009

CE23 1892

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement de 100 499 \$ en lien avec une réclamation de Compagnie d'assurance Bélair et Barbara Glermek;
- 2- d'émettre un chèque au montant de 99 999 \$ libellé à l'ordre de « Compagnie d'assurance Bélair » et un chèque au montant de 500 \$ libellé à l'ordre de « Barbara Glermek »;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1237891001

CE23 1893

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1232675002

Règlement RCE 23-003

Levée de la séance à 9 h 23

70.001

Les résolutions CE23 1848 à CE23 1893 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin,
Président du comité exécutif

Domenico Zambito,
Greffier adjoint